

semaines. Naturellement, je tenterai d'en disposer avant l'expiration du délai accordé par la CCT, mais je suppose que cela n'empêchera pas la Wardair de poursuivre son exploitation.

* * *

LES FINANCES

LES PROVINCES ET LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—
LA QUESTION DU PARTAGE DES FRAIS DE CRÉATION
D'EMPLOIS ET D'ASSISTANCE SOCIALE

M. S. Perry Ryan (Spadina): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Est-ce que le ministre du Travail exposait la politique du gouvernement lorsqu'il a critiqué le rôle des provinces dans la lutte à l'inflation? Si oui, est-ce pour cela que le gouvernement a refusé de conclure de nouveaux accords de partage de frais visant à créer des emplois ou à renflouer des caisses d'assistance sociale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est du premier point, il ne s'agit pas d'une politique mais d'une opinion. Quant au second point, le député a mal exposé les faits.

M. Ryan: Étant donné la déclaration du ministre du Travail, le gouvernement craint-il que les déficits des provinces soient inflationnistes et, si oui, envisage-t-il de revenir sur son refus de les assister davantage?

Le très hon. M. Trudeau: Il n'y a pas eu de refus. Au contraire, nous avons sans cesse augmenté notre assistance aux provinces, comme l'indique cette brochure et les diverses déclarations des ministres.

* * *

LA SANTÉ

LA QUESTION DE L'INTERDICTION DE LA
VENTE DES CYCLAMATES

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, sur un sujet capital pour beaucoup de gens qui, pour leur santé, doivent absorber des cyclamates. Comme ces substances sont interdites dans les aliments pour diabétiques et autres, alors qu'elles sont autorisées dans les médicaments pour diabétiques et nourrissons, et comme on peut les acheter sans difficulté, le ministre va-t-il faire une déclaration à l'appel des motions, s'il ne peut donner une réponse sur-le-champ, pour préciser s'il a l'intention de lever cette interdiction et si la vente des cyclamates est légale ou illégale.

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, je ferai une déclaration sous peu.

[L'hon. M. Jamieson.]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE 1970 SUR L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

DISPOSITIONS RELATIVES À LA RÉORGANISATION DES
MINISTÈRES, AUX DÉPARTEMENTS D'ÉTATS, AUX
SECRETAIRES PARLEMENTAIRES, ETC.

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Honey, reprend l'étude, interrompue le mardi 16 février, du bill C-207, concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, présenté par le très honorable M. Trudeau.

Sur l'article 2—*Titre abrégé*

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Le bill que nous allons maintenant étudier en comité plénier, de même que d'autres bills étudiés récemment, font mention des Statuts révisés du Canada, 1970. Pourra-t-on nous dire bientôt quand nous aurons ces Statuts révisés du Canada de 1970?

L'hon. M. Turner: Avant la fin de la session, je l'espère, monsieur le président.

M. le président: A l'ordre, je vous prie. La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier le bill C-207. Lorsque le comité a suspendu sa séance hier soir, il était saisi de l'article 2 du bill et de l'amendement du député de Saint-Jean-Est.

Le comité est-il prêt à se prononcer sur l'amendement?

M. McGrath: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je suis heureux de voir que le député de Gaspé s'apprête à participer au débat. J'attends avec impatience son discours. Il est le premier député libéral représentant une circonscription où se pratique la pêche à montrer quelque intérêt à cet aspect particulier du bill, à la présente étape de nos délibérations.

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: Je prierais les députés d'en face de modérer leurs transports car la question revêt une certaine importance. Mon objection a trait au dépôt à la Chambre aujourd'hui des prévisions de dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972. On y trouve un chapitre relatif au ministère de l'Environnement. Certaines dépenses y sont prévues pour l'année financière courante à l'égard d'un ministère inexistant. Voilà l'essentiel de mon objection.

De plus, ce fait place les membres du comité dans l'embarras, car nous étudions présentement un amendement qui, s'il était adopté, aurait pour effet de modifier le nom de ce ministère. Le gouvernement a eu l'audace d'anticiper sur l'adoption de cette mesure et a présenté des prévisions budgétaires pour le compte de ce nouveau ministère. Je dis à la présidence et au comité que c'est là un geste méprisant de la part du gouvernement. Il révèle du mépris pour la Chambre et pour le comité. Le gouver-